

ARRETE N° 2015.188

Etablissant la liste des personnes qualifiées pouvant intervenir en établissement ou service social ou médico-social

LE PREFET DU JURA

**LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
FRANCHE-COMTE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.311-5, R.311-1 et R.311-2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée ;

VU l'arrêté n° 2013.117 du 25 juillet 2013 ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, de Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Jura et de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1

L'arrêté n°2013.117 en date du 25 juillet 2013 relatif à la nomination des personnes qualifiées pouvant intervenir en établissement et service social ou médico-social dans le département du Jura est abrogé.

ARTICLE 2

Sont nommées Personnes Qualifiées au sens de l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Monsieur Bernard AMIENS, 9 rue du COURNOT, 39600 ARBOIS

Madame Michèle MOREY, chez M. Martin ORTEGA, 12 rue des EQUIVILLONS, 39100 DOLE

Monsieur Jean-Pierre MULLER, 15 rue de l'EGLISE, 25000 BESANCON

Monsieur Jean MARCHON, 6 rue du CHÂTEAU, 39600 VADANS

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, le Président du Conseil Départemental du Jura ou le Préfet du Jura, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, ou publication pour les tiers.

ARTICLE 4

Le Directeur de l'offre de santé et médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Jura et Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Franche-Comté, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Jura et au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental du Jura.

Fait à Besançon, le **8 OCT. 2015**

La Directeur Général par
intérim de l'Agence
Régionale de Santé de
Franche-Comté

**Le Directeur de l'Offre de Santé
et Médico-Sociale**

Pierre GORCY

Le Président du Conseil
Départemental du Jura

Clément PERNOT

Le Préfet du Jura

Jacques QUASTANA